

## **Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville d'Aubervilliers

**Correspondant :** M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

**Objet du marché :** Prestations de reprographies pour les années 2020 à 2022

**Lieu d'exécution et de livraison :** Centre Technique Municipal, 72 rue Henri Barbusse à AUBERVILLIERS 93300.

### **Caractéristiques principales :**

Le présent accord-cadre a pour objet des prestations de reprographies pour les années 2020 à 2022.

La prestation concerne donc la réalisation de photocopie noir et blanc, couleur, sur formats allant du A4 au A0 et A0+, grand format, d'impressions numériques d'après fichiers informatiques, de traçage de plans, de scannérisations, de façonnage, pliage, reliure, mise en forme de dossiers.

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2020 et est renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, deux (2) fois au maximum, sans la durée totale ne puisse excéder trois (3) ans.

Les prix seront appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base du bordereau des prix unitaires (B.P.U).

Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

**Sans montant minimum**

**Montant maximum : 20 000€ H.T**

Le montant maximum annuel fixé à l'accord-cadre ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Le présent accord-cadre est passé sur procédure adaptée en application des dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique et de l'article 3 du guide des procédures adaptées approuvé par le conseil municipal le 29 juin 2017.

IL s'agit d'un **accord-cadre de services**.

## **Dispositions particulières :**

### **Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E ; variante obligatoire à l'initiative du pouvoir adjudicateur)**

Sans objet.

### **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Fonds publics de la Ville d'Aubervilliers (ressources propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique, soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

La forme du groupement est libre.

En application de l'article R2142-21 du Code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

### **Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés**

### **Unité monétaire utilisée : l'euro**

### **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

#### **Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

Les candidats devront remettre les documents suivants :

- **Le formulaire DC1** « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants » dûment complété, daté et signé en original ;
- **Le formulaire DC2** « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » dûment complété ;

**Ou**

- **Le formulaire e-DUME ;**

- Le cas échéant, une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution du marché.

#### **- Les candidats devront également fournir:**

- Une liste des principales références concernant des fournitures similaires à l'objet du présent marché, effectuées au cours des trois dernières années ;
- La liste des moyens humains et matériels dont le candidat dispose pour l'exécution des fournitures objet du marché

• S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit

également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

### **Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :**

En application de l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du Code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du Code du travail et D. 243-15 du Code de sécurité sociale).

Le pouvoir adjudicateur s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du Code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

**Critères d'attribution :** L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique, en fonction des critères ci-dessous notés et pondérés de la façon suivante :

### **A- Jugement des offres**

Les offres des candidats, sous réserve de la recevabilité de la candidature, déclarées régulières, seront analysées en fonction des critères ci-dessous notés sur dix et pondérés de la façon suivante :

**1- Le prix,** au vu du montant du détail quantitatif estimatif (D.Q.E) établi sur la base du bordereau de prix unitaires (B.P.U).

➤ Il sera appliqué une pondération de **40 points**

**2- Les délais de réactivité,** au vu des délais indiqués par le candidat dans le tableau des délais de réactivité ;

➤ Il sera appliqué une pondération de **30 points**

**3 - La valeur technique**, au vu de la note méthodologique tel qu'il est indiqué à l'article 4.3 du règlement de consultation (R.C) ;

\* Conditions de réalisation des prestations / 10

\* Moyens humains et techniques dédiés / 10

➤ Il sera appliqué une pondération de **20 points**

**4- L'engagement environnemental**, au vu de la note environnementale définie à l'article 4.3 du présent R.C ;

\* Les objectifs de l'entreprise ou les engagements dans le cadre d'une charte de comportement environnemental, notamment à travers le recyclage des papiers, des consommables éco labélisés /5

\* Les démarches de l'entreprise concernant les gestes pour lutter contre la pollution /5

➤ Il sera appliqué une pondération de **10 points**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie par le Pouvoir Adjudicateur à l'issue de l'analyse des offres des candidats.

En cas d'incompatibilité entre l'offre jugée économiquement la plus avantageuse et le budget de la Ville, celle-ci se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'ensemble de la consultation.

**Type de procédure** : Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres** : 30/01/2020 à 16h00

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur** : DBMT 05-19

**Renseignements complémentaires** :

**\* Instance chargée des procédures de recours** :

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris)  
93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)

**\* Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** :

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

**Date d'envoi du présent avis à la publication 06/01/2020.**